

Pourquoi se chauffer au bois ?

Naturelle et écologique, cette alternative rentable séduit de plus en plus de Français

Par Laurent BONNAT
lbonnat@laprovence-presse.fr

Chaudières à bois, chaudières à granulés ou inserts dans une cheminée, les solutions de chauffage au bois sont aujourd'hui particulièrement adaptées à la transition énergétique amorcée par le gouvernement. Cette alternative concerne plus de 7 millions de ménages et permet de réaliser de nombreuses économies, sans oublier l'aspect chaleureux qu'elle confère à l'habitation.

De nombreuses aides sont à disposition des particuliers pour réaliser cet investissement. Cependant, attention à l'isolation du logement et à l'espace de stockage disponible. Explications.



Seules les cheminées à foyer fermé par un insert ou un poêle performant, c'est-à-dire doté d'un bon rendement énergétique, sont autorisées.

/ PHOTO SOPHIE SPITÈRI

Plusieurs raisons amènent aujourd'hui les particuliers à se chauffer au bois. Dans un premier temps, "le bois reste un des moyens de chauffage le plus économique", indique Roland Lapiol, gérant de la société "La Forestière". Par ailleurs, le bois est également une énergie quasiment inépuisable, puisque la ressource se reconstitue rapidement. En prime, l'évolution des appareils de chauffage au bois permet aujourd'hui de couvrir la totalité des besoins de chauffage d'un logement, à une condition : être bien isolé. "Il faut savoir qu'un appartement construit avant 1975 nécessitera un équipement plus puissant qu'un appartement récent et bien isolé", explique Thomas Ortis, conseiller à l'Agence locale de l'énergie et du climat, "par conséquent, on se dirige vers l'achat d'un poêle deux ou trois fois moins cher."

Une fois les murs de l'habitat correctement isolés, il est recommandé de prendre rendez-vous avec un expert, dans un espace dit "info-énergie", pour déterminer le type d'installation nécessaire en

fonction de la surface habitable et du type de logement.

Les inserts et les poêles

En ville, il est plus difficile de se chauffer au bois, notamment en raison d'une faible capacité de stockage. Évidemment, disposer d'un garage, d'une cave ou d'une pièce supplémentaire est un avantage. Si ce n'est pas le cas, "le poêle à granulés, dans une salle à manger, est efficace", précise l'expert. En effet, cette installation indépendante possède une bonne capacité chauffante et fonctionne avec des granulés, soit des résidus de bois compactés, emballés dans des sacs de quelques kilos beaucoup moins encombrants que les palettes de bois ou les bûches. Comptez entre 1 500 et 4 000 € pour cet appareil, installation comprise, par un artisan RGE (Reconnu garant de l'environnement). "En plus, ce système permet de conserver l'univers convivial et esthétique d'un feu de cheminée." À ce propos, les détenteurs de cheminées ne sont toujours concernés lorsqu'il s'agit de

"Si vous êtes assez présent pour l'entretien, le bois est un des moyens de chauffage les plus économiques."

chauffage au bois, mais ils n'ont plus le droit de le faire comme avant. Seules les cheminées à foyer fermé par un insert ou un poêle performant, c'est-à-dire doté d'un bon rendement énergétique et émettant peu de polluants atmosphériques, sont autorisées. "L'intérêt est de limiter les déperditions thermiques et de respirer un air plus sain", précise Florent Pidoux, conseiller à l'Agence de l'énergie et du climat à Marseille.

Le confort du chauffage central

Si vous disposez d'une maison individuelle, il est possible d'associer le chauffage au bois au chauffage central, et éventuellement au ballon d'eau chaude sani-

taire. Pour cela, il vous faut installer une chaudière à bûches, à plaquettes ou à granulés. Le coût des chaudières varie selon le caractère automatique ou non de l'installation. Pour des chaudières automatiques, l'investissement est important. Il oscille entre 7 000 € et 22 000 €, pause comprise. Cependant, le prix du combustible est abordable : "Le bois en granulés coûte environ six centimes par kilowattheure (kWh), là où l'électricité vaut presque le triple", détaille Florent Pidoux, "les bûches de bois ou les plaquettes coûtent beaucoup moins cher". En effet, selon les chiffres donnés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), ce type de bois coûte entre trois et quatre centimes.

Désormais, le virage est marqué. Avant de construire un parc de logements, les audits réalisés encouragent à se séparer du fioul, dans le cadre du projet de transition énergétique. "Les nouvelles copropriétés quittent le chauffage au fioul pour s'orienter vers un autre mode, dont le chauffage au bois", conclut le spécialiste.

BON À SAVOIR

Insertion d'un foyer fermé : 800 à 3 000 €

Poêle à bûches acier/fonte : 600 à 1 200 €

Poêle à bûches fonte/réfractaire : 1 200 à 3 000 €

Poêle à granulés de bois transportable : 1 500 à 4 000 €

Chaudière à bûches : 1 500 à 5 000 €

Chaudière à plaquettes ou granulés : 5 500 à 15 000 €

Chaudière mixte bois et granulés : 6 000 €

Installation chaudière : 500 à 1 500 €

Entretien (ramonage) : 80 €

Le label "Flamme Verte"

Le label de qualité Flamme Verte est une initiative conjointe des pouvoirs publics (Ademe), et de certains industriels (fabricants d'équipements). Créé en 2000, il caractérise les appareils indépendants et les chaudières domestiques au bois les plus performants. Tous les produits marqués "Flamme Verte" sont éligibles au crédit d'impôt.

Don de bois de chauffage

Le site internet Don-sons.org permet d'obtenir gratuitement (à condition d'aller chercher la marchandise) de quoi se chauffer. Palettes, planches et autres formes de bois y sont proposées par des particuliers. Pensez à réserver.

Le prix du bois

Il dépend du type de bois, de l'essence et du degré d'humidité. Exemple : le chêne, plus long à faire pousser que le sapin, coûtera plus cher. Son rendement énergétique sera par ailleurs meilleur.

Quelles aides pour financer mon projet ?

Pour inciter les particuliers à acquérir un équipement de chauffage au bois ou à remplacer leurs appareils anciens et peu performants, le gouvernement a mis en place un certain nombre d'aides, dont un crédit d'impôt Transition énergétique (CITE). Désormais, le crédit d'impôt accordé est assorti d'un taux unique de 30 %, sans nécessité de réaliser plusieurs travaux énergétiques : un seul suffit, pour tout achat effectué depuis le 1^{er} septembre 2014. D'ici 2020, la France espère d'ailleurs compter plus de 9 millions de foyers équipés.

Aucune condition de ressources

"La CITE est applicable jusqu'au 31 décembre 2015 pour les propriétaires occupants ainsi que pour les locataires. Le logement, maison individuelle ou appartement, doit être utilisé comme habitation principale, et doit être achevé depuis plus de 2 ans", indique l'Agence locale de l'énergie et du climat. Contrairement à

l'ancien format, ce nouveau crédit d'impôt ne nécessite plus aucune condition de ressources, tout le monde peut y avoir accès. Mieux encore, ce crédit d'impôt peut être cumulé à un éco-prêt à taux zéro, un coup de pouce supplémentaire pour s'équiper. Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement

LE CRÉDIT D'IMPÔT, UN ATOUT

Coût de l'opération : 2 300 € TTC
Coût de l'équipement : 2 000 € TTC (le crédit d'impôt ne prend en compte que le coût de l'équipement)
Taux de crédit d'impôt : 30 %
Montant du crédit d'impôt : 600 € TTC
Coût net de l'opération : 2 300 - 600 € = 1 700 € TTC

ou non, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 30 000 €. En matière de travaux, toujours pour les logements terminés depuis plus de deux ans, la TVA à 5,5 % s'applique lorsqu'il est question de remplacer une chaudière fioul par une chaudière au bois.

D'ailleurs, là non plus, il n'y a pas de conditions d'éligibilité. Le taux est applicable pour tous, dans la mesure où les travaux et équipements sont facturés par l'entrepreneur, qui appliquera elle-même le taux de TVA sur le matériel vendu. L'agence nationale de l'habitat (Anah) peut également subventionner les travaux, sous la forme d'une "prime énergie", tout comme les collectivités territoriales qui dispensent des aides locales dédiées à la rénovation de l'habitat. Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour chauffer son logement au bois, et réaliser des économies.

La phrase

"Le bois en granulés coûte environ 6 centimes par kWh, les bûches de bois ou les plaquettes encore moins. Pour l'électricité, on atteint quasiment 18 centimes."

FLORENT PIDOUX, AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

RUBRIQUE LOCAUX COMMERCIAUX LOCATION

VIEUX PORT/RIVE NEUVE 1°

Top emplacement/très passant
400 m² + 80 m² mezz.
Toutes activités
8.000 € HT/HC/Mois
DAB : A Débattre

RUBRIQUE LOCAUX INDUSTRIELS VENTE

Z.I. AVON GARDANNE

Entrepôts et Bureaux
S/2 niveaux Etat Neuf
2.000 m² + gd park. privé
Nous consulter

SEPTÈMES LES VALLONS

Entrepôt 1.070 m² av bureaux
Belle hauteur
Nous consulter



50, rue Alfred Curtel
13010 Marseille

Tél. 04.91.53.15.15

www.miloyan.com
miloyan.immobilier@wanadoo.fr

CONSEIL EN
IMMOBILIER
D'ENTREPRISE
ACHAT - LOCATION
LOCAUX - BUREAUX
TERRAINS D'ACTIVITE